



# BONNE NOUVELLE ?!?

## FLASH INFO

Le Chef de Cabinet du Garde des Sceaux a informé ce jour **FO JUSTICE** d'une augmentation mensuelle de l'IFSE à compter de septembre 2022 pour les CPIP à hauteur de :

- **200€ net** pour les CPIP de classe normale
- **220€ net** pour les CPIP de classe exceptionnelle

Cette « agréable surprise » a pour but de compenser la perte de l'arbitrage de notre Ministère, nous excluant du bénéfice du complément de traitement indiciaire (CTI) de 183€ net qui avait été annoncé par l'ancien gouvernement, lors de la conférence des métiers de l'accompagnement du social et médico-social de février 2022.

**ATTENTION : cette augmentation ne sera possible que sous réserve du vote du prochain PLF (projet loi finance)**

Nous ne manquerons pas de vous faire un retour plus précis sur cette augmentation, dès lors que nous aurons plus d'éléments concernant les contours de cette dernière.

FO JUSTICE CPIP, le 1<sup>er</sup> Juillet 2022

